L'État de droit garantit les droits et libertés et un pluralisme démocratique

L'État de droit n'est pas exclusif de la restriction des libertés.

L'État de droit n'est cependant pas exclusif de la restriction des libertés (par exemple pour le maintien de l'ordre public) ni de la privation de liberté (par exemple pour les individus condamnés par la justice).

Montrer, par l'analyse d'une décision, comment les cours européennes de Strasbourg et de Luxembourg contrôlent l'action de l'État en matière de droits fondamentaux (par exemple dans les lieux de privation de liberté). À partir d'une étude de cas sur le système carcéral de la Nouvelle-Calédonie (dont le taux d'incarcération est deux fois plus important que dans l'Hexagone), aborder la question pénitentiaire, celle du maintien des droits et des devoirs civiques des détenus ou encore celle du sens de la peine dans un régime démocratique. La question de la constitutionnalité peut mener à des recours devant le Conseil d'État, le Conseil constitutionnel ou la Cour européenne des droits de l'homme lorsque les droits fondamentaux ne sont pas respectés. Un exemple est celui des détenus du centre pénitentiaire de Nouméa, où les conditions de détention ont été jugées contraires à la dignité humaine par le Conseil d'État en 2020, soulignant les enjeux de la protection des droits fondamentaux en milieu carcéral. (BO n°27 du 3 juillet 2025).

Une prison surpeuplée du Camp Est à Nouméa.

Le centre pénitentiaire en Nouvelle-Calédonie souffre de surpopulation, de vétusté et de conditions de détention dégradantes.

En 2024, il comptait 607 détenus pour moins de 400 places, soit un taux de surpopulation de 150 %. Des détenus sont entassés à plusieurs dans des cellules de moins de 10m^2, certains dormant à même le sol.

Des travaux ont été réalisés il y a dix ans mais les infrastructures restent insuffisantes. Pour pallier le manque de place, des conteneurs sont utilisés comme cellules.

Depuis plusieurs années, la prison est régulièrement pointée du doigt pour ses conditions indignes. En 2019, le Contrôleur général avait dénoncé une violation des droits fondamentaux, ce qui a entraîné des procédures judiciaires. La France a été condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) en 2020, ouvrant la voie à des recours et indemnisations, atteignant 92 millions CFP entre 2021 et 2023.

Le centre de détention de Koné.

Un nouveau centre pénitentiaire a ouvert à Koné en février 2023. Il peut accueillir 120 prisonniers déjà condamnés, principalement originaires de la province Nord. Contrairement à Nouméa, il ne s'agit pas d'une maison d'arrêt pour les personnes en attente de jugement. Plus moderne que la prison du Camp Est, il propose des cellules individuelles ou doubles. L'établissement est orienté vers la réinsertion des détenus grâce à des formations et à la possibilité de travailler dans des entreprises présentes sur le site.

Un nouveau centre pénitentiaire à Nouméa se profile.

Un nouvel établissement pénitentiaire sera construit en Nouvelle-Calédonie, dans la baie de Koutio-Kouéta. C'est un projet majeur non prévu initialement dans la loi de programmation du ministère de la justice 2023-2027, avec un budget de 60 milliards CFP financé par l'Agence publique pour l'immobilier de la justice. Cette nouvelle prison augmentera la capacité d'accueil de 391 à 600 places. Les travaux débuteront en 2028 pour une livraison prévue d'ici 2032.

Liens utiles / documents

EN IMAGE. Dans la prison surpeuplée du Camp Est à Nouméa. Coralie Cochin avec Sheïma Riahi.
Publié le 22 février 2024
https://la1ere.franceinfo.fr/nouvellecaledonie/province-sud/noumea/en-images-immersion-dans-la-prison-surpeuplee-du-camp-est-a-noumea-1466397.html

Ministère de la justice. Communiqué de presse. Plan 15 000 places de prison : inauguration du centre de détention de Koné.
Publié le 22 février 2024
https://www.justice.gouv.fr/actualites/espace-presse/plan-15-000-places-prison-inauguration-du-centre-detention-kone

NC 1. La construction d'un nouveau centre pénitentiaire à Nouméa se profile. Françoise Tromeur.
Publié le 21 décembre 2023
https://la1ere.franceinfo.fr/nouvellecaledonie/province-sud/noumea/la-construction-d-un-nouveau-centre-penitentiaire-a-noumea-se-profile-1452170.html

Auteur : Bertrand Soyard, professeur de lettres-histoire-géographie, lycée professionnel St Joseph de Cluny, Nouméa.